

A Niort : M. Vandier reste directeur général de la M.A.C.I.F.

LE CONSEIL S'EST SÉPARÉ SANS VOTER

Niort. — Hier matin, le conseil d'administration de la Mutuelle des Commerçants et Industriels de France, que préside M. Jacques Mathé, négociant niortais en carburant, s'est réuni avec un ordre du jour assez chargé. Le second point (après le procès-verbal traditionnel) comportait : b) à la révocation du directeur général, et le troisième : révocation du directeur général.

Conformément à la déclaration faite lors de la précédente séance du conseil, où aucune décision sur la révocation n'avait été prise, un administrateur, M. Henri Humeau, nous a donné des précisions à l'issue de la réunion d'hier, estimant que des centaines de milliers de sociétaires de la M.A.C.I.F. ne doivent pas ignorer l'évolution de la situation au siège central. Il faut tout d'abord rappeler que même si sur 19 membres, 10 ou 11 seulement sont présents, le conseil d'administration ne peut prendre de décision importante si elle n'est pas obtenue par dix voix au moins.

Sur le deuxième point de l'ordre du jour, le conseil d'administration a décidé de voter un b) à la révocation du directeur général, M. Vandier, pour avoir prêté au président, dans une déclaration, des intentions au sujet de la réalisation d'un nouveau building de la M.A.C.I.F. à Niort. Si nous donnons cette précision, c'est pour bien indiquer que le différend à ce sujet ne met nullement en cause l'honorabilité de quiconque. Cette parenthèse fermée, revenons à notre conversation avec M. Henri Humeau sur le point cette fois de la « révocation du directeur général ».

M. Humeau nous a dit en somme : « Au moment où allait intervenir le vote, M. Mathé et les huit collègues qui partagent son point de vue pour la révocation, ont quitté la séance après que le président eut déclaré une suspension. Notre groupe de six administrateurs est resté dans la salle (M. Migault, en convalescence, est absent, et M. Dupont est actuellement en cure). Nous avons attendu un petit moment puis M. Mathé est revenu dans la salle pour reprendre des documents, de même qu'un autre administrateur. Nous avons demandé, à poursuivi M. Humeau, quand interviendrait le vote.

« On nous a répondu : « Pas » de vote, la séance est terminée, nous allons maintenant déjeuner. » M. Humeau nous a dit : « Nous considérons qu'il y a la preuve d'une carence du conseil d'administration, puisque, voyant qu'il était impossible de réunir les dix voix nécessaires à

la révocation, nos neuf collègues dont le président sont partis. Nous considérons cela comme une véritable démission de la tête de cette mutuelle qui est maintenant une affaire considérable et où on ne doit pas procéder ainsi...

Ajoutons que la tendance pour la révocation du directeur général (qui demeure donc en fonction) ne pouvait réunir que neuf voix hier, car deux administrateurs considérés (mais est-ce sûr ?) comme de ce bord sont, l'un en soins à Nice, et l'autre, résidant à Saint-Etienne, avait été retenu par une autre obligation.

LE PRÉSIDENT MATHÉ : " Le quorum n'était plus atteint après la suspension "

Hier soir, M. Mathé a pu être touché par téléphone et, selon sa ligne de conduite précédente,

il nous a fait part de son intention de ne rien communiquer concernant les séances du conseil d'administration. Antérieurement, jamais il n'en a été question, même pour des choses parfois très importantes.

Cependant, questionné sur deux points précis, le président Mathé nous a indiqué : « Je n'ai pas fixé hier un rendez-vous aux administrateurs puisque le bureau du C.A. se réunira le 27 décembre comme prévu et établira l'ordre du jour du conseil d'administration. Celui-ci se tient toujours le deuxième lundi du mois et ce sera donc le second lundi de janvier ».

Au retour du président dans la salle du conseil d'administration, plusieurs membres n'étaient pas revenus pour reprendre la séance, et ne voulaient pas revenir. Le quorum des membres présents n'était donc plus atteint, et c'est pourquoi la séance a été levée.